



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite
municipalité, QUE:-**

Le Conseil de la municipalité Saints-Martyrs-Canadiens adoptera, lors de la session ordinaire qui se tiendra à 19h00 le lundi 6 février 2012 en la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens, un règlement décrétant les rémunérations de base et les allocations de dépenses des élus municipaux.

Le projet de règlement proposera :

Une rémunération de base pour le maire de 8 340. \$ et une allocation de dépense de 2 779.92 \$.

Pour chacun des conseillers(ères), la rémunération de base sera de 2 780.04 \$ et une allocation de dépenses de 926.64 \$;

Pour le maire suppléant une rémunération annuelle de 2 000.00 \$ est budgétée conditionnellement à ce que le maire soit absent pour une période de 30 jours et plus .

Le règlement propose également une formule d'indexation sur les rémunérations de base et les allocations de dépenses à compter du 1er janvier 2013. Cette indexation annuelle sera de 3 %.

Conformément à l'article 9 de la «*Loi sur le traitement des élus municipaux*», cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du règlement.

Le présent règlement est rétroactif a partir du 1 janvier 2012

L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 6 février 2012.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 13, Chemin du Village, Saints-Martyrs-Canadiens et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 3 janvier 2012.
La directrice général/secrétaire-trésorière,

Thérèse Lemay.